

**COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST**  
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André  
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**AFFAIRE 2024\_C\_210**

**CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE DEMAIN (PVD) DE BRAS-PANON - AVENANT A LA  
CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE SEIZE DÉCEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **10/12/2024**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Total des votes</b>
<b>32</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>42</b>

**ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Monsieur Johnny PAYET, Madame Sidoleine PAPAYA, Monsieur Ridwane ISSA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOU-TACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Laurent RAMASSAMY, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POÏNY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmye COUPOU, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Monsieur Bruno ROBERT, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Bertrand PICARD

**ETAIENT ABSENTS :**

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Axel BOUCHER, Monsieur Daniel GONTHIER

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Mario MOREAU donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Anne CANAGUY donne procuration à Monsieur Bertrand PICARD, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAÏD donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE donne procuration à Monsieur Jean Claude FENELON, Madame Marie Lise CHANE TO donne procuration à Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

## **AFFAIRE - 2024\_C\_210**

### **CONVENTION CADRE PETITE VILLE DE DEMAIN (PVD) DE BRAS-PANON - AVENANT A LA CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE**

#### **I- STRATEGIE INTERCOMMUNALE D'ATTRACTIVITE DES CENTRES-VILLES ET CENTRES-BOURGS CONVENTION ORT INTERCOMMUNALE**

Au vu de la pleine couverture du territoire Est par différents dispositifs nationaux, la CIREST a souhaité développer une vision coordonnée et complémentaire notamment des programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain.

A cet effet, la CIREST a proposé aux 6 communes une stratégie territoriale pour l'attractivité de leurs centres-villes et centres-bourgs, notamment par la mise en place en 2021 d'une Opération de Revitalisation des Territoires (ORT) à l'échelle intercommunale, regroupant la ville principale (Saint-Benoit), la ville ACV (Saint-André), les 4 villes de moins de 20 000 habitants PVD (Bras-Panon, La Plaine des Palmistes, Salazie, et Sainte-Rose).

L'ORT est un outil opérationnel d'aménagement du territoire émanant de la loi ELAN de 2018. C'est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres villes.

Les 6 communes de la CIREST peuvent disposer d'une ORT.

L'ORT a vocation à :

- intervenir sur l'habitat (lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et la vacance),
- intervenir sur la production de logements attractifs (retour des familles en ville)
- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, le maintien de l'offre de services adaptée pour les personnes âgées, de commerces et d'équipements,
- valoriser le patrimoine et les paysages,
- développer des mobilités au sein d'une ville inclusive.

La convention d'Opérations de Revitalisation des Territoires (ORT) intercommunale ainsi que la convention d'adhésion Petites Villes de Demain pour les 4 communes ont été signées le 05 octobre 2021.

#### **II- COMMUNE DE BRAS PANON – CONVENTION CADRE PROGRAMME NATIONAL PETITE VILLE DE DEMAIN**

Pour rappel, les 4 communes de moins de 20 000 habitants du territoire ont été lauréates du programme de revitalisation des centres-villes/centres-bourgs, « Petites Villes de Demain » (PVD) en 2020. Le pilotage est assuré par la CIREST en lien étroit avec les communes.

##### **Commune de Bras-Panon :**

Suite au Comité de pilotage PVD qui s'est tenue le 30 août 2024 et au retour de l'avis favorable des services de l'État concernant les éléments constituant le projet de convention-cadre PVD, la commune de Bras-Panon a inscrit deux centralités au titre des Opérations de Revitalisation des Territoires :

- ☞ Bras-Panon centre-ville / Rivière des roches comme centralité principale,
- ☞ Quartier Rivière du Mât comme centralité secondaire.

Ces outils ORT répondent à 7 objectifs de développement territorial à Bras-Panon :

- ☞ Renforcer l'attractivité du Centre-Ville et de la Rivière du Mât / Reconquérir l'Entrée de Ville
- ☞ Renforcer la lutte contre l'habitat insalubre
- ☞ Lutter contre la vacance des logements
- ☞ Permettre une attractivité régulière et continue du site stratégique « Champ de Foire »
- ☞ Restructurer et redynamiser le bourg de la Rivière du Mât les Hauts
- ☞ Développer l'attractivité touristique de la Commune afin d'accentuer l'activité économique

 Diversifier l'offre de logements sur le territoire

Par délibération du 27 novembre 2024, le conseil municipal a approuvé la convention-cadre PVD, valant engagement de la phase de déploiement des actions.

La convention-cadre « Petites Villes de Demain » de la commune de Bras-Panon présentant le diagnostic territorial, le projet de revitalisation des centralités, le plan d'actions ainsi que la délimitation des périmètres ORT est annexée à ce rapport.

- **VU** le Code Général des collectivités territoriales ;
- **VU** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement de l'aménagement et du numérique (dite loi « ELAN ») ;
- **VU** la délibération du conseil communautaire du 13 mars 2021 ;
- **VU** la délibération du conseil municipal du 27 novembre 2024.

**Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 42 « Pour »,**

- **D'APPROUVER** les termes du présent rapport et la convention-cadre PVD de la commune de Bras-Panon et l'ensemble de ses pièces constitutives ;
- **D'AUTORISER** l'intégration de la convention-cadre PVD de Bras-Panon en tant qu'avenant à la convention ORT intercommunale (annexe) ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance  
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,  
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY